

Délibération n°CA-2022-63 Décision modificative n°2

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 novembre 2022

Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 21

Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY	X		
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN		X	
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSENET	X	
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD	X	
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY	X	
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE, directrice des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle "Administration générale"
Mme Céline BRUBACH, cheffe du service "Finances"

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le budget primitif 2022 voté par le conseil d'administration du SDIS le 14 février 2022,

Vu le budget supplémentaire 2022 voté par le conseil d'administration SDIS le 24 juin 2022,

Vu la décision modificative n°1 2022 votée par le conseil d'administration du SDIS le 18 octobre 2022.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2022 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des régularisations d'inscription de recettes et dépenses sont nécessaires, en fonction notamment des réalisations des différentes opérations en fonctionnement et investissement.

I. Nouvelles inscriptions en dépenses de fonctionnement

A/ Charges de gestion courante

L'augmentation de l'activité opérationnelle ainsi que la hausse des prix de l'énergie pèsent sur le budget. Les crédits votés en février 2022 lors du budget primitif ainsi que les crédits ajoutés en DM n°1 en octobre 2022 ne sont pas suffisants.

Il est donc proposé d'inscrire 19,9 K€ pour faire face à l'augmentation des matières premières nécessaires à l'entretien et réparation des bâtiments et véhicules telles que les huiles, les batteries et toutes les pièces détachées qui ont augmenté de 30 %.

B/ Location immobilière

Une facture de loyer, pour la location du bâtiment de Lure, a été payée sur le budget 2022 alors que cette dernière concernait l'exercice 2021. Par conséquent, il est proposé d'abonder cet article à hauteur de 12,5 K€.

II. Nouvelles inscriptions en recettes de fonctionnement

A/ Carences

L'arrêté revalorisant à 200 € le montant de l'indemnité versée aux SDIS en cas d'intervention déclenchée par le SAMU en raison d'une indisponibilité de transporteur sanitaire privé (carence ambulancière) a été pris le 22 avril 2022 avec une application au 1^{er} janvier 2022.

Le passage de 124 € à 200 €, combiné à une augmentation du volume d'activité du SDIS 70 permettent d'inscrire à nouveau un montant de recettes supplémentaires.

En effet, la simulation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) prévoit 1419 carences annuelles, or cette prévision a largement été dépassée.

Lors de la décision modificative n°1, les recettes ont été ajustées par rapport à la projection de l'ARS à savoir, pour le second semestre, 710 carences à 200 € soit 142 K€. L'objectif étant également atteint et dépassé (738 carences enregistrées de juillet à octobre 2022), par conséquent, il est proposé d'inscrire de nouvelles recettes à hauteur de 62 400 € correspondant au carences effectuées d'ici la fin de l'année.

B/ Nouvel équilibre du budget principal

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 30 K€.

III. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 36 K€ dont le virement à la section d'investissement d'un montant de 30 K€ ainsi qu'une subvention de 6 K€ concernant la transformation numérique suite au programme Démat.ADS approuvée lors du bureau du 18 octobre 2022. Pour information, cette subvention représente 46% des dépenses allouées à ce projet.

Ces recettes permettent de financer une partie des travaux de réparation des toitures des casernes de Saint-Rémy, Luxeuil et Faucogney suite aux épisodes de grêle.

IV. Redéploiements

La Décision Modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 10 K€ en fonctionnement suite à l'annulation de stages extérieurs pour abonder les formations internes.

En investissement, des redéploiements de crédits sont prévus à hauteur de 217 K€, dont 17 K€ suite à la non finalisation des travaux de la passerelle du marché de rénovation thermique de l'état-major. Ceci permettra de financer l'autre partie de la toiture de Luxeuil suite au sinistre. Puis, 16,5 K€ pour l'acquisition des licences pour le nouveau serveur ANTIBIA et la migration des applications vers ce dernier ainsi que la formation pour la migration des boîtes mails @sdis70.fr et 183 K€ pour permettre de payer une avance sur des VSAV suite à une erreur d'imputation.

IV. Réaffectation de crédits au chapitre 21 en section d'investissement (informations des élus)

Pour votre information, trois virements de crédits ont été effectués ces derniers mois :

- 28 K€ de l'article 21562 au 2184 permettant d'acquérir le mobilier pour le nouveau centre d'incendie de Jussey (arrêté signé le 19/10/2022) ;
- 2,5 K€ de l'article 21561 au 2184 pour acquérir une cabine de stockage des bouteilles d'oxygène suite à une requête de l'ARS (arrêté signé le 25/10/2022) ;
- 14 K€ de l'article 21561 au 21531 pour l'achat de poste ANTARES et remplacement de poste ANTARES suite au sinistre du VLTT (arrêté signé le 08/11/2022) sur le feu de Landiras (33).

La décision modificative n°2, qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter, respecte la règle de l'équilibre budgétaire. Une présentation par articles et chapitres est jointe ci-dessous.

Présentation détaillée par articles :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	
011	60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	
011	6132	Location immobilière	12 500,00	
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments	5 000,00	
011	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	12 400,00	
011	6184	Versement à des organismes de formation	-10 000,00	
012	64148	Vacations formations internes	10 000,00	
74	7478	Autres participations : carences		62 400,00
023		Virement à la section d'investissement	30 000,00	
TOTAL			62 400,00	62 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
021		Virement de la section de fonctionnement		30 000,00
13	1311	Subvention d'investissement Etat		6 000,00
23	238	avance versées sur commande d immobilisation corporelle		183 419,08
23	238	avance versées sur commande d immobilisation corporelle	183 419,08	
041	238	avance versées sur commande d immobilisation corporelle		-183 419,08
041	21561	Matériel mobile incendie et secours	-183 419,08	
21	21312	Construction CIS	53 362,14	
23	231311	Construction CIS en cours	-17 362,14	
21	2183	Matériel informatique	-12 500,00	
21	21531	Réseau de transmission	-4 000,00	
20	2051	Concessions, brevets, licences	16 500,00	
TOTAL			36 000,00	36 000,00

Présentation détaillée par chapitres :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	22 400,00	74	Dotations et participations	62 400,00
012	Charges de personnel	10 000,00			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	30 000,00			
TOTAL		62 400,00	TOTAL		62 400,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	36 862,14	13	Subvention d'investissement	6 000,00
23	Immobilisations en cours	166 056,94	23	Immobilisations en cours	183 419,08
041	Opérations patrimoniales	-183 419,08	041	Opérations patrimoniales	-183 419,08
TOTAL		36 000,00	TOTAL		36 000,00

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2022 qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

Présentation détaillée par articles :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	
011	60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	
011	6132	Location immobilière	12 500,00	
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments	5 000,00	
011	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	12 400,00	
011	6184	Versement à des organismes de formation	-10 000,00	
012	64148	Vacations formations internes	10 000,00	
74	7478	Autres participations : carences		62 400,00
023		Virement à la section d'investissement	30 000,00	
		TOTAL	62 400,00	62 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
021		Virement de la section de fonctionnement		30 000,00
13	1311	Subvention d'investissement Etat		6 000,00
23	238	avance versées sur commande d'immobilisation corporelle		183 419,08
23	238	avance versées sur commande d'immobilisation corporelle	183 419,08	
041	238	avance versées sur commande d'immobilisation corporelle		-183 419,08
041	21561	Matériel mobile incendie et secours	-183 419,08	
21	21312	Construction CIS	53 362,14	
23	231311	Construction CIS en cours	-17 362,14	
21	2183	Matériel informatique	-12 500,00	
21	21531	Réseau de transmission	-4 000,00	
20	2051	Concessions, brevets, licences	16 500,00	
		TOTAL	36 000,00	36 000,00

Présentation détaillée par chapitres :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	22 400,00	74	Dotations et participations	62 400,00
012	Charges de personnel	10 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00			
TOTAL		62 400,00	TOTAL		62 400,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	36 862,14	13	Subvention d'investissement	6 000,00
23	Immobilisations en cours	166 056,94	23	Immobilisations en cours	183 419,08
041	Opérations patrimoniales	-183 419,08	041	Opérations patrimoniales	-183 419,08
TOTAL		36 000,00	TOTAL		36 000,00

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221212-CA-2022-63-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022




Yves KRATTINGER

ARRETÉ ET SIGNATURE

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : **23** Date de convocation :
Présents : **21** Quorum fixé à **12 membres**
Votants : **21**
Procuration : ✓

Résultats du vote :

Voix "pour" :

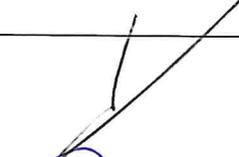
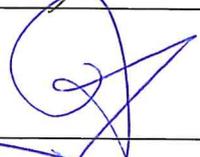
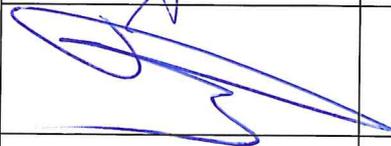
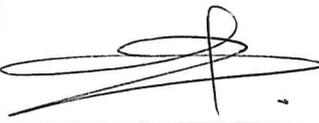
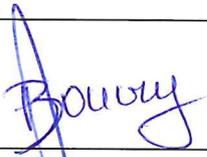
Voix "contre" :

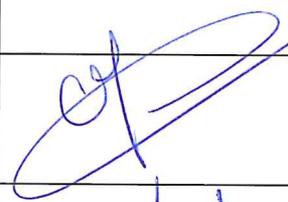
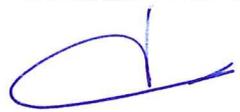
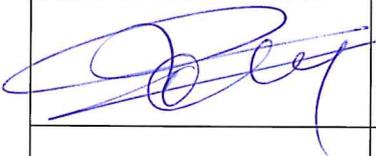
Abstentions :

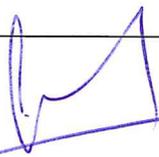
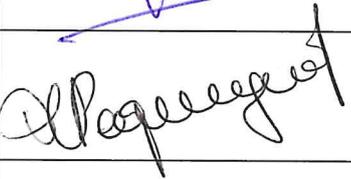
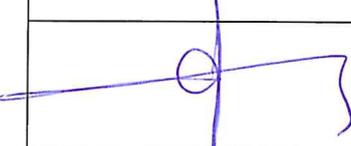
A Vesoul, le 12/12/2022
Le président du conseil d'administration

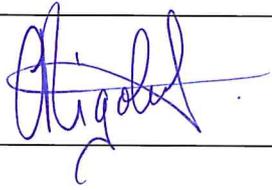
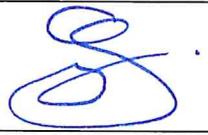

Yves KRATTINGER

Délibéré par les membres du conseil d'administration, réuni en session
A Vesoul, le 12/12/2022

	Francis ABRY
	Isabelle ARNOULD
	Laurent BAILLY
	Jean-Marie BERTIN
	Corinne BONNARD
	Thierry BORDOT
	Monique BOUCRY
	Marie BRETON
	Frédéric BURGHARD
	Fernand BURKHALTER
	Jean-Paul CARTERET
	Gabriel CHARBONNIER
	Claudy CHAUVELOT-DUBAN
	Christelle CLEMENT
	Benoît CORNU

	Sylvie COUTHERUT
	Dimitri DOUSSOT
	Edwige EME
	Marie-Claire FAIVRE
	Patricia FASSENET
	Carmen FRIQUET
	Martine GAUTHERON
	Jean-Claude GAY
	Isabelle GEHIN
	Patrick GOUX
	Véronique GRANDJEAN
	Sylvain GUILLEMAIN
	Karine GUILLEREY
	Corinne JEANPARIS
	Jérôme LALLEMAND

	François LAURENT
	Sylvie MANIERE
	Gilles MARSOT
	Carole MICHEL
	Thomas OUDOT
	Martine PEQUIGNOT
	Régis PINOT
	Bernard PIQUARD

	Hervé PULICANI
	Michel RICHARD
	Christelle RIGOLOT
	René ROBERT
	Laurent SEGUIN
	Jean-Jacques SOMBSTHAY
	Jean-Claude TRAMESEL